



Partenariat Médiathèque Valentin Haüy

Bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône

Charte d'utilisation des services à destination des publics empêchés de lire du fait d'un trouble ou d'un handicap

Entre

Mme Gauthier-Keogh Pascale, directrice au nom de la Bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône d'une part

&

M./Mme, (fonction)..... au nom de la bibliothèque municipalede la commune de..... d'autre part.

Préambule

Offrir un fonds de documents accessibles semble indispensable pour permettre à tous les lecteurs, y compris porteurs de troubles ou de handicaps empêchant la lecture, de profiter des services de nos bibliothèques.

Dans ce cadre, le partenariat de la Bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône avec la Médiathèque Valentin Haüy permet de satisfaire les besoins culturels de la population tout en participant au développement global du territoire, porté par une réelle volonté des équipes.

L'objet de la présente charte est de définir le fonctionnement de ce partenariat au sein de notre réseau de lecture publique, de telle sorte qu'elle soit un texte de référence au sein duquel chacun des acteurs puisse trouver les informations pratiques nécessaires ainsi que les obligations légales liées à l'utilisation de ces services.

La Bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône s'engage à proposer à chaque bibliothèque du réseau :

- L'accès à la plateforme Éole
- Une malle Daisy
- Des outils de communication (affiches, flyers)

L'exception handicap

La loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine a redéfini le champ des bénéficiaires de l'exception. Toute personne atteinte d'une ou de plusieurs déficiences des fonctions motrices, physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques peut se voir communiquer une version adaptée d'une œuvre, dès lors que son handicap est constitutif d'un empêchement de lire. Cette définition permet notamment de prendre en compte les besoins des publics avec troubles cognitifs, et notamment des publics « DYS », c'est-à-dire porteurs de troubles des apprentissages tels que la dyslexie, la dysphasie et la dyspraxie.

Sont donc concernés par le service objet de cette charte, toutes les personnes rencontrant des difficultés pour lire du fait d'un handicap : personnes malvoyantes ou aveugles mais également personnes en situation de handicap moteur, de handicap mental ou personnes porteuses de troubles cognitifs empêchant la lecture (notamment dyslexiques).

L'inscription des lecteurs ne peut se faire qu'en respectant le cadre de cette loi et chaque bibliothèque signataire de cette charte s'engage à la respecter.

L'inscription des usagers

L'exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées est définie aux articles L 122-5, L 122-5-1, L 122-5-2 et R 122-13 à R 122-22 du code de la propriété intellectuelle. La convention signée par la Bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône engage contractuellement la collectivité à respecter la loi.

En signant cette charte d'accès au service, **la bibliothèque** s'engage à respecter les obligations légales et à réserver l'usager de ce service aux seuls bénéficiaires de la loi. L'inscription au service se fait obligatoirement sur présentation d'un justificatif de handicap.

La bibliothèque peut ainsi accepter à titre de justificatifs (liste non exhaustive) :

- CMI (Carte Mobilité Inclusion) ou carte d'invalidité délivrées par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ;
- Notification de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ;
- Certificat médical d'un médecin spécialisé (ophtalmologiste, neurologue, etc.) ou d'un médecin généraliste ;
- Attestation d'un professionnel de santé (orthophoniste, psychomotricien, neuropsychologue, etc.) ;
- Document d'origine scolaire (plan d'adaptation, certificat du chef d'établissement ou de l'enseignant référent...);
- Déclaration sur l'honneur signée par la personne handicapée empêchée de lire ou son représentant légal.

Tout manquement lié au non-respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur concernant l'exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées, sera immédiatement sanctionné par la suspension du service.

La plateforme Éole

Chaque bibliothèque conventionnée avec la Bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône peut avoir accès à un compte professionnel Éole. Sur demande auprès de la Bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône, chaque bibliothèque se verra remettre des identifiants de connexion, permettant de gérer ses propres usagers.

L'accès à Éole permet d'inscrire les usagers dans le cadre de l'exception handicap et après vérification de leur justificatif. Ce compte donne accès à plus de 50.000 livres audios en format DAISY.

Le téléchargement des livres peut se faire sans limitation de nombre et sur un support au choix. Les livres pourront ensuite être mis à disposition des usagers empêchés de lire de la bibliothèque concernée.

L'accès à Éole permet également de demander la gravure de CD à la demande pour un usager et soit de le faire envoyer à son domicile, soit de le recevoir en bibliothèque à son attention.

Il est également possible de faire une demande de CD en dépôt pour la création d'un fonds physique auprès de la médiathèque Valentin Haüy. Le coût de 2 euros par CD (TTC, frais de port inclus) est alors pris en charge par la bibliothèque concernée.

Vous trouverez un guide complet des services en ligne : <https://eole.avh.asso.fr/espace-pro/guide>

La malle DAISY

La Bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône prête aux bibliothèques qu'elle accompagne une malle contenant un lecteur Victor Reader spécialement adapté pour lire les livres au format DAISY.

La malle contient également un casque, une clé USB chargée de livres numériques au format Daisy et deux lots de 10 titres sélectionnés dans les parutions de la rentrée littéraire 2023 et 2024, gravés au format Daisy. Nous ferons ensuite suivre chaque année aux bibliothèques les nouvelles sélections issues de la rentrée littéraire gravés au format Daisy par l'AVH.

Cette malle est exclusivement accessible aux usagers empêchés de lire.

La malle est prêtée pour une durée de 2ans renouvelable par reconduction tacite. Le prêt de la malle est lié à l'application de la présente charte.

Les outils de communication

La Bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône s'engage à fournir aux bibliothèques en faisant la demande des outils de communication.

Les outils de communication propre à l'association Valentin Haüy (dépliant, flyer, logo, vidéo) sont librement téléchargeables à l'adresse suivante : <https://eole.avh.asso.fr/espace-pro/kit-de-communication>

Les affiches et dépliants peuvent également être envoyés sur demande auprès de la Médiathèque Valentin Haüy à l'adresse suivante : mediathequepro@avh.asso.fr

Les signataires de cette charte **s'engagent à apposer les logos de la Bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône ainsi que de la Médiathèque Valentin Haüy pour toute communication portant sur le service objet de cette charte.**

Formation

La Bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône s'engage à former le personnel des bibliothèques de son territoire mettant en œuvre le service mis en place dans le cadre de cette charte.

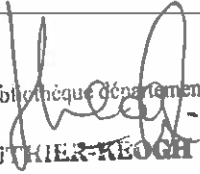
Les statistiques

La bibliothèque s'engage à fournir à la Bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône un bilan chiffré annuel du service mis en place au plus tard le 31 Décembre de l'année en cours.

Ce bilan reprendra le nombre de documents prêtés et téléchargés, le nombre de gravures commandées, le nombre de documents en dépôt (si fonds propre), le nombre d'utilisateurs concernés et toute autre information nécessaire.

Durée

Les engagements de la présente charte sont renouvelables par tacite reconduction chaque année, sauf sur dénonciation de l'une des deux parties par lettre recommandée avec accusé de réception et préavis de 3 mois.

Pascale Gauthier-Keogh, directrice de la Bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône	Nom et fonction du représentant de la bibliothèque :
SIGNATURE  La Directrice de la Bibliothèque départementale Pascale GAUTHIER-KEOGH	SIGNATURE